PAYSAGE LIBRE SUISSE
FREIE LANDSCHAFT SCHWEIZ

Paysage Libre

Bulletin d'information romand



Pan sur la démocratie !

Retirer aux communes le droit de voter sur les projets éoliens : telle est l'ambition de la conseillère d'État bernoise Aline Trede.

Dans le Jura bernois, le projet des Quatre Bornes a été rejeté deux fois à Sonvilier, tandis que celui du Montoz a été sèchement balayé à Court. D'autres votes se profilent à Plateau de Diesse et à Romont. Beaucoup trop de démocratie pour les partisans de l'éolien. Plus inquiétant, la magistrate verte veut imposer ses vues par une ordonnance urgente, sans consultation. Seules les grandes communes ont pu s'exprimer, lors d'une brève audition en pleines vacances d'été. Les petites communes concernées ont été tenues à l'écart.

Le Grand Conseil vient pourtant d'adopter une motion exigeant un vote communal pour chaque projet éolien. Qu'à cela ne tienne : l'élue entend passer en force, au mépris de la volonté parlementaire.



Michel Fior, président BEJUNE

No 52 – octobre-novembre 2026

Sommaire :

Vaud
Quelques dates à retenir 1
Suisse
« Vraiment » : la RTS fait un double reportage fouillé sur les éoliennes. 2
Suisse
Non, l'éolien n'est pas d'importance systémique ! 3
Vaud
« EolJorat-Sud : recours d'eoleresponsable au TF 4
Neuchâtel
« Éole de Ruz : les tribunaux jugeront 5
L'invité
Jean-François Emmenegger : la stabilité du réseau, une nécessité 6

Vaud

JMB

Quelques dates à retenir

- 19 novembre 2026 à 20h00 au Battoir de Villars-Burquin :

Assemblée générale informative de l'association Vol-au-Vent ouverte au public. Conférencier : Laurent Willenegger, peintre animalier.

- Jeudi 28 janvier 2027 à 19h00, salle Fleurisia à Fleurier
- Vendredi 29 janvier 2027 à 20h00, la salle du Battoir à Diesse
- Samedi 30 janvier 2027 à 20h00 salle Jean-Villard-Gilles à Daillens

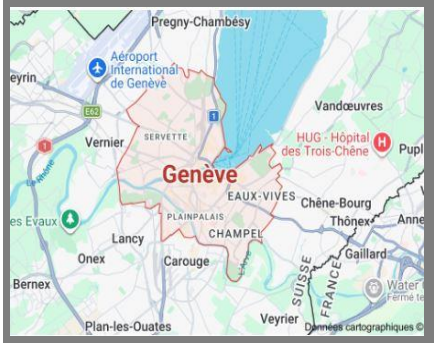
Conférences de Mme Sioux Berger auteure de la BD « Le prix du vent »

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53

Brèves

À Genève, les éoliennes c'est pour les autres ?

JMB



Comme on le voit dans l'article ci-contre, Genève n'aurait jamais d'éolienne sur son territoire ? Voire : l'émission de la RTS se termine par la révélation d'un plan bien caché (voir ci-contre).

Mais ce qui est certain, c'est que Genève aime les éoliennes. Il les aime tellement qu'il tente par tous les moyens d'en installer chez les autres.

Les autres, ce sont les bouseux des autres cantons romands. Au 8 juin dernier **Ennova**, propriété des SIG (Services Industriels Genevois) n'avait pas moins de **66** concessions éoliennes réservées dans d'autres cantons.

Des noms qui nous sont familiers : Boveresse, Grandsonnaz, Romont, Plagne, Haute Borne, St. Brais, Salen Reutenen. Il faut y ajouter les parcs ou les projets de parcs dans lesquels les SIG ont directement des intérêts engagés : Montagne de Buttes, Bavois, Essertines-sur-Rolle, EssairVent, etc.

Vous avez dit Nimby ?

« Vraiment » : la RTS fait un double reportage fouillé sur les éoliennes.

JMB



Avec deux volets d'une grosse demi-heure chacun, réalisés sur plusieurs mois de travail, la RTS a mis le paquet pour creuser le sujet des éoliennes.
C'est suffisamment rare pour être salué même si le tour d'horizon n'est pas complet et que l'on a passé un peu vite sur certaines questions telles que l'avenir des socles en bétons enfouis dans le sol.

La première partie répond à la question : quels vrais dangers ?

Se référant à de nombreuses recherches et témoignages, elle traite successivement les problèmes de nuisances pour la santé humaine et animale ainsi que pour l'environnement en général en allant parfois assez loin dans le détail, mais pas toujours. Deux exemples :

- les réponses de **l'ANSES** française sur la question des courants vagabonds reprises bien facilement alors qu'elles sont maintenant jugées dépassées par l'État français lui-même qui a lancé une recherche bien plus exhaustive du sujet avec le projet **AgroE2**.
- Le nombre d'oiseaux tués par les éoliennes s'appuie essentiellement sur les propos de Lionel Maumary, mandataire de l'État de Vaud dans de nombreuses procédures. Ce dernier est aujourd'hui responsable de la sécurité de l'avifaune à Ste-Croix. Il affirme n'avoir jamais eu à bloquer les éoliennes en deux ans d'exploitation. Alors que l'émission parle en contrepoint du Gothard, elle ne dit rien de la découverte fortuite au col du Gothard du biologiste Stefan Werner en 2024 : 69 oiseaux morts sous une seule éolienne. Le biologiste souhaitait enquêter sur ce cas spectaculaire, mais l'exploitante du parc éolien aurait refusé.

On peut donc ressortir de ce premier volet avec le sentiment mitigé de « circulez, il n'y a rien à voir » ou pas grand-chose…

La seconde partie répond à la question « À qui ça profite ? »

Elle est beaucoup plus intéressante. Elle aborde successivement les questions économiques et financières ainsi que l'omerta qui empoisonne systématiquement la problématique éolienne. À cet égard, il faut reconnaître que ni l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ni les autorités cantonales, ni les promoteurs et leurs affidés ne sont ménagés.
Les séquences concernant l'embarras des responsables de Romande Energie à Ste-Croix et surtout les mensonges répétés par Suisse Éole et l'OFEN sur la production en hiver sont très savoureux et méritent à eux seuls le détour puisqu'ils confirment clairement nos **affirmations répétées depuis des années**.
Mais le dessert est à la hauteur du menu : à Genève, l'équipe de « Vraiment » a déniché un plan établi en 2018 par **Ennova** SA qui prévoyait (et qui pourrait bien encore prévoir) une vingtaine d'éoliennes sur le territoire cantonal sur quatre zones dites à fort potentiel. Dans la précipitation, le canton a publié un **communiqué** repris ici par Watson : « pas de projet à Genève » pour l'instant…

Ce reportage mérite vraiment d'être visionné !

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53

Brèves (suite)

« Sur Grati », la suite du roman…

JMB



Photo Tamedia

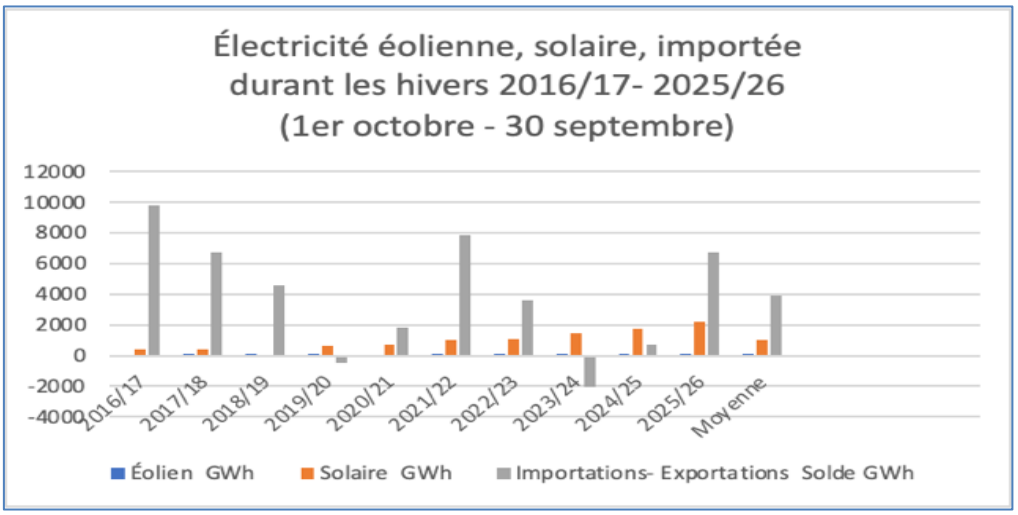
C'est un **article de 24 Heures** qui le dit : les éoliennes du parc le plus visible du canton (pour l'instant) ne tourneront pas avant 2028.
Les raisons sont connues : comme l'a déjà écrit le Bulletin d'information romand **No 51**, L'OFEN a bloqué le projet car les travaux du poste de couplage du Day avaient démarré avec précipitation, sans permis de construire valable. Certes, quelques oppositions autour de l'association SOS Jura auraient dû être levées au préalable, ce qui n'a pas été le cas.
Mais maintenant les choses seraient débloquées… sous réserve d'un éventuel recours toujours possible.
Et pendant ce temps, toute une série de frais et notamment les intérêts et amortissements des 75 millions s'accumulent : plusieurs millions par année, sans aucune entrée !
Bref, le bricolage continue mais le ciel continue à s'assombrir.

Suisse

Non, l'éolien n'est pas d'importance systémique !

(HW/JMB)

« Le courant éolien est le pilier hivernal de l'approvisionnement énergétique» - c'est ce que dit l'organisation faîtière pour l'énergie éolienne **Suisse Éole** qui poursuit :
« En raison de sa production élevée en hiver, **l'énergie éolienne est d'importance systémique…** En combinant les énergies hydrauliques, solaire et éolienne, nous pouvons réduire nos importations en énergie… ».
Le « Bilan suisse de l'électricité – valeurs mensuelles » de l'OFEN permet la vérification de ces dires :



Office fédéral de l'énergie - Bilan suisse de l'électricité, valeurs mens.
Swiss Energy-Charts > Nettostromerzeugung (Électricité éolienne et solaire 2016/17-2019/20)

Durant les 10 derniers hivers hydrologiques, la Suisse a importé entre 16'301 et 23'533 GWh; en moyenne il y avait 19'240 GWh.
L'énergie éolienne a produit en Suisse 67 à 119 GWh; moyenne : 91 GWh.
L'énergie solaire a produit en Suisse 402 à 2'212 GWh; moyenne : 1'025 GWh.
Ainsi, il y a eu plus d'électricité solaire que d'électricité éolienne; **en moyenne 11 fois plus**.

Ces chiffres devraient amener l'OFEN et Suisse Éole à revenir sur leurs affirmations répétées « *ad nauseam* » que l'électricité éolienne serait le «pilier hivernal de l'approvisionnement en énergie», et à la remplacer par le slogan : **Le pilier hivernal de l'approvisionnement en électricité est l'énergie solaire !**

D'ailleurs, Swissolar a analysé la même décennie et en conclut dans son **« Fakten-blatt zur Schweizer Photovoltaik »** du 23 mars 2026 : « Au rythme de croissance actuel, la production photovoltaïque nationale atteindra environ 3.8 TWh d'électricité au cours du semestre d'hiver 2030/31, ce qui permettrait de compenser le solde actuel des importations suisses en hiver ».

Bonne nouvelle : les médias commencent à s'en rendre compte, après l'émission de la RTS, c'est le journal en ligne alémanique **InfoSperber** qui traite le sujet avec un esprit caustique bienvenu. Les « médias de grand chemin » vont-ils enfin s'y mettre également ?

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53

Brèves (suite)

Vous avez dit « autonomie énergétique » ?

ADW/JMB



Une étude de **l'Institut national de test pour la cybersécurité** (NTC) alerte la Suisse : des dizaines de milliers d'installations solaires seraient facilement attaquables. En cause, l'onduleur, cœur de l'installation, connecté en permanence à Internet via son module de communication.
Il peut donc être piloté à distance, notamment pour l'arrêt ou la manipulation d'un appareil.
Le problème majeur est lié au fait qu'environ 100 000 installations suisses utilisent un onduleur du même pays, la Chine (Huawei et Sungrow) à eux-seuls dépassent 60 % du marché. Qui contrôle l'onduleur contrôle l'installation, donc le réseau.
Une extinction simultanée à pleine puissance pourrait provoquer un blackout. Un fabricant a déjà coupé des onduleurs à distance aux États-Unis.
Les États-Unis et l'UE durcissent leurs règles mais les autorités suisses peinent à intégrer ces risques. Swissolar de son côté réclame à juste titre des normes contraignantes.
On se rappellera que le problème est le même pour les éoliennes qui, à notre connaissance, sont toutes commandées à distance depuis l'étranger !

Vaud

EolJorat-Sud : recours d' éoleresponsable au Tribunal fédéral

(CA/JMB)

Deux recours ont été déposés le 16 octobre : un recours en matière de droit public et un recours constitutionnel subsidiaire pour violation du droit d'être entendu, déni de justice et arbitraire. Principaux problèmes :



Vue d'éoliennes du Chalet-à-Gobet depuis le Chalet-des-Enfants

Non-respect du PPA - rayon maximal de survol des pales :
Le plan partiel d'affectation (PPA) fixe pour chaque éolienne un « rayon maximal de survol des pales ». Ce rayon est de 58 m ou de 65 m selon les emplacements. Or les éoliennes Enercon E-138 autorisées pour 5 des 8 emplacements ont des pales de 69 m. Le dépassement est donc de 11 m, respectivement de 4 m. La surface balayée par les pales augmente d'environ 40 %, respectivement de 13 %.

Sécurité routière - chutes et projections de glace :
Les autorités se sont contentées de vérifier le respect des distances fixées par les directives cantonales. Or ces directives ne sont pas conçues pour des machines de cette taille.

Sécurité routière - effet stroboscopique :
Une étude scientifique publiée en avril 2025 a été produite. Elle montre qu'à proximité d'éoliennes, les accidents graves ont augmenté de 117 % sur une route qui ne compte pourtant qu'environ 2'840 véhicules par jour. Le mouvement des pales et les variations d'ombre et de lumière y sont identifiés comme des facteurs de distraction. Les auteurs relèvent aussi qu'une distance d'environ 500 m entre éoliennes et routes principales est souvent recommandée. La route de Berne supporte environ 30'000 véhicules par jour et certaines éoliennes sont situées à moins de 80 m. Dépassements constatés sur 13 sites d'immission ; la Cour se contente d'un ***shadow module**** et d'un suivi futur, sans examiner cas par cas ni l'efficacité concrète du dispositif. L'étude du ***Civil Engineering Journal* (avril 2025)** sur la gravité des accidents à proximité des éoliennes n'est pas traitée.

Pollution des eaux :
Un rapport scientifique de 2025 démontre la libération de microplastiques et de bisphénol A (BPA) par l'érosion des pales. La CDAP a jugé l'étude d'impact suffisante sur la seule base de l'avis du service cantonal des eaux souterraines. Or personne n'a vérifié la composition exacte des pales Enercon E-138 ni examiné spécifiquement ce risque au regard de la situation hydrogéologique du site. Sont invoqués la protection des eaux (LEaux, LPE, OEIE), une constatation incomplète des faits et une violation du droit d'être entendu.

Demandes des recourants : annulation de l'arrêt, constatation de l'arbitraire et de l'incomplétude des faits, octroi de l'effet suspensif, renvoi à la CDAP pour instruction complète et nouvelle décision.

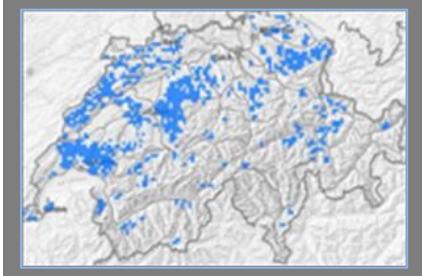
**outil de simulation logicielle utilisé lors de la planification des parcs éoliens*

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53

Brèves (suite)

Nouvelle conception éolienne fédérale

(JMB/JBJ)



L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a ouvert un processus de consultation pour l'adaptation de la **Conception énergie éolienne.** Les prises de position sont attendues jusqu'au 31 octobre 2026. Le but de l'opération est de mettre à jour les règles qui fixent la mise en place de nouveaux parcs tout en indiquant les espaces susceptibles de les accueillir. Fort bien !

En y jetant un œil attentif, on a pu remarquer au chapitre des nuisances sonores que le texte devient permissif et prévoit plusieurs fois des dérogations inadmissibles à **l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB**). Par exemple lorsque les intérêts économiques d'un parc seraient gravement affectés par les valeurs d'immission mesurées . « *L'autorité d'exécution peut accorder des allégements si le respect des valeurs de planification constitue une charge disproportionnée pour l'installation* ». Il invoque notamment « *un intérêt prépondérant* » pour justifier une telle dérogation. Sauf que cette notion ne s'applique pas aux éoliennes qui sont déjà d'intérêt national.

PLVD a répondu dans ce sens.

Neuchâtel

« Éole de Ruz » : les tribunaux jugeront

MF

L'un des projets éoliens les plus controversés de Suisse romande aboutit devant la justice. Début octobre, Paysage Libre BEJUNE, au nom de 106 opposants, a déposé un recours contre « Éole-de-Ruz ». Une étiquette qui relève du marketing: le parc ne touche pas le Val-de-Ruz, mais le secteur emblématique de La Vue-des-Alpes et La Chaux-de-Fonds. Brouiller les repères, c'est une spécialité de la communication éolienne.



Projet éolien au Montperreux (NE) © PLCH

Une faune sacrifiée d'avance

Sur ce qui est le Montperreux, les sept éoliennes sont prévues sur un site particulièrement sensible pour les oiseaux et les chauves-souris. En 2010, l'étude ornithologique commandée pour la planification cantonale annonçait « un appauvrissement considérable de l'avifaune du site » et recommandait d'y renoncer. Le canton de Neuchâtel a pourtant maintenu le secteur dans son plan directeur. Il a récemment levé les oppositions, estimant suffisantes les mesures censées limiter la mortalité. Sa garantie ? Un système de détection des oiseaux nicheurs en développement depuis des années et toujours pas opérationnel, et un suivi qui ne sera défini et mis en œuvre qu'après la mise en service. On autorise d'abord, on vérifiera ensuite (et on connaît déjà les résultats des vérifications).

Un patrimoine sous pression

Le patrimoine est lui aussi en jeu. Pour préserver le lien entre l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds, inscrit à l'UNESCO, et son environnement pastoral et forestier, Groupe E a déjà dû réduire le projet de dix à sept machines. L'organisation avait estimé que les éoliennes prévues autour de la ville conduisaient le paysage aux limites du changement acceptable. Ajouter des machines risquerait de compromettre cet équilibre.

Le tourisme, grand oublié

Le parc est projeté dans un secteur voué au développement touristique. Qui viendra admirer des vues vertigineuses sur des mâts de 210 mètres ? Et par où, puisque le projet interdit tout nouveau sentier pédestre dans son périmètre et prévoit des mesures pour limiter les dérangements à la faune ?

Un arbitrage décisif

Les tribunaux diront si ces incompatibilités seront enfin prises au sérieux. Dans cet Arc jurassien fragile, où biodiversité, patrimoine et tourisme cohabitent, l'arbitrage est délicat. Mais les choix politiques et légaux de ces dernières années laissent craindre que l'éolien l'emporte une fois de plus sur tout le reste. Une étape de plus dans l'industrialisation des paysages jurassiens.

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53



Jean-François Emmenegger

Il étudie les mathématiques et la physique à l'Université de Berne de 1965 à 1971. Il est titulaire d'un doctorat dans le domaine de la théorie de la complexité des algorithmes.

Il travaille au sein d'un département de recherche de l'entreprise industrielle Photochimie SA à Marly.

Il devient professeur au Collège St-Michel à Fribourg. Il est nommé lecteur de mathématiques et de statistiques économiques à l'Université de Fribourg et y enseigne de 1984 à 2011.

Il publie des articles et des livres, notamment dans le domaine des séries temporelles et des mathématiques économiques.

L'invité* : Jean-François Emmenegger

La stabilisation permanente du réseau : une nécessité absolue et incontournable

L'équilibre entre puissance électrique produite et consommée à chaque point d'une conduite d'un réseau de distribution d'électricité est une exigence venant des lois de la physique. Le système de stabilisation opérant est celui de la régulation de la production. Sur proposition de la Suisse, depuis 1958, ce système de régulation est généralisé dans toute l'Europe à la fréquence de 50 Hz.

Actuellement, le réseau européen est défié par le développement massif des énergies intermittentes (photovoltaïque et éolien) non pilotables. Ainsi, dans le cadre de la procédure européenne de dimensionnement du potentiel de stabilisation, les besoins de la Suisse en matière de réserve de réglage primaire ont été augmentés en 2026 de 67 à 80 MW.

Les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) sont forcés de réagir. Comment ?

Au niveau suisse, l'entreprise **FlexBase Group** réalise à Laufenburg, dans le canton d'Argovie, le nœud central du réseau de la distribution de l'électricité en Europe, une batterie de système de stockage à flux redox, utilisant des électrolytes liquides en réservoirs sans lithium ni cobalt. La puissance maximale de cette batterie géante est de 1,2 GW et la capacité de stockage de 2,1 GWh. Cette installation peut réagir aux variations des puissances dans le domaine des microsecondes grâce à une électronique de puissance. La mise en fonction de cette batterie est prévue pour 2028-2029.

Les cantons agissent aussi. On dénombre une vingtaine de projets cantonaux à ce jour. À titre d'exemple, Energie Uri et Axpo poursuivent le même objectif. Ils viennent de mettre en service deux batterie de système de stockage d'énergie à Gurtnellen, d'une puissance de 50 MW pour Axpo et de 8,6 MW pour Energie Uri.

Le principe de ces batteries consiste à **stocker temporairement les excédents d'électricité provenant des énergies renouvelables en journée**. Lorsque la demande resurgit, elles sont réinjectées dans le réseau. Vu les puissances et les temps de charge et décharge en jeu, il s'agit d'un stockage journalier.

Par conséquent, ces batteries ne résoudront pas le manque hivernal. Celui-ci s'éleva, par exemple, à déjà 6.784 TWh pour la période d'octobre 2025 à mars 2026, une énergie 3'200 fois supérieure à la capacité de la future batterie de Laufenburg !

Conclusions : les systèmes de stockage par batteries, tels Laufenburg et Gurtnellen servent à la stabilisation du réseau électrique. Le manque hivernal doit reposer sur d'autres moyens de production. On sait aujourd'hui que le nucléaire est la variante la plus appropriée et la plus économe. Pour cette raison, le Conseil fédéral demande l'ouverture à toutes les technologies. Il s'avère que la Suisse se dirige vers un mix d'énergie électrique qui se compose de l'hydraulique, du nucléaire et du solaire, seule énergie non pilotable ! La contribution de l'éolien restera négligeable. Ainsi le prix de l'électricité sera abordable pour les ménages et l'économie restera compétitive.

** « L'invité(e) » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. Les surlignages et les hyperliens sont de la rédaction.*

Ce Bulletin d'information est édité par les sections romandes de Paysage Libre Suisse
Comité de rédaction : Jean-Marc Blanc, Antoinette de Weck, Michel Fior
Chemin de Mandou 5 - CH-1041 Bottens jean-marc.blanc@plvd.ch - Tél : + 41 (21) 881 37 53